



# L'enseignement professionnel en france

Les dossiers de l'enseignement scolaire

# Sommaire

---

page 3 Avant-propos

page 4 La voie professionnelle en France

page 7 Les orientations récentes de la politique éducative

page 10 La validation des acquis de l'expérience : un changement de culture ?

page 11 Pour en savoir plus

# Avant-propos



L'enseignement professionnel, longtemps dévalorisé au regard de l'enseignement général, a depuis une vingtaine d'années conquis ses lettres de noblesse dans le système éducatif français. De profondes rénovations des diplômes et des parcours de formations, une meilleure articulation avec les milieux professionnels et le marché de l'emploi, le développement de l'apprentissage par l'alternance école-entreprise ont transformé la réalité pédagogique et les débouchés de ses formations. L'enseignement professionnel, en première ligne dans la lutte contre l'échec scolaire, est devenu un véritable laboratoire des pédagogies actives et innovantes ; il s'est ainsi servi de certains de ses handicaps –notamment son image de “filière de relégation” - pour les transformer en atouts de filière d'excellence.

Les liens avec les réalités professionnelles et leurs exigences ont été resserrés, entraînant la recherche et le développement de formes d'évaluation formative afin de déterminer les compétences et les aptitudes acquises ou à acquérir. C'est dans ce secteur que la pédagogie par objectifs, puis les référentiels de diplômes et les référentiels de formation ont été élaborés puis généralisés.

L'enseignement professionnel est aujourd'hui une composante essentielle du système de formation et d'éducation français. Sa cohérence pédagogique repose sur un équilibre entre la formation générale, la formation professionnelle et l'environnement économique. Il propose aux élèves une formation professionnalisante qui permet d'accéder aux métiers de l'artisanat, de l'industrie, du commerce, sans négliger les acquisitions de l'enseignement général.

# La voie professionnelle en France



La formation professionnelle initiale a aujourd'hui deux visages, qui correspondent aux deux voies d'accès à ses diplômes : l'élève a le choix entre une formation sous statut scolaire en lycée professionnel et une formation par l'apprentissage en alternance.

## La formation sous statut scolaire : le lycée professionnel (LP)

Cet établissement du second degré accueille des élèves issus du collège ou du lycée professionnel après la classe de 3ème ; il prépare à divers diplômes professionnels dont les baccalauréats professionnels.

La formation se déroule à plein temps dans un établissement scolaire avec des périodes obligatoires de stages en entreprise qui sont prises en compte dans la validation du diplôme.

## La rénovation de la pédagogie

La rénovation des diplômes professionnels a déterminé la transformation de la pédagogie ; les enseignements généraux ont été renforcés en articulation avec les domaines professionnels, leurs besoins et leurs exigences.

Deux dispositions ont été notamment introduites :

### Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP)

Le projet pluridisciplinaire consiste, en s'appuyant sur des groupes à effectifs réduits, à faire acquérir des savoirs et des savoir-faire liés à des situations professionnelles. Les équipes pédagogiques bénéficient d'une large initiative pour déterminer le choix, la durée, l'ampleur, le nombre de projets dans l'année, le degré d'implication de chaque discipline, ainsi que l'organisation de l'emploi du temps pendant la période qui lui est consacrée. Fondé sur le travail en équipe, le PPCP favorise l'acquisition de méthodes de travail et de recherche, renforce la professionnalisation de la formation, et aide les élèves à construire leur projet personnel et professionnel.

### L'éducation civique, juridique et sociale

Former des citoyens capables d'exercer pleinement leurs droits et leurs devoirs est une mission majeure du système éducatif. C'est dans cette perspective qu'a été institué au lycée un enseignement d'éducation civique, juridique et sociale, afin de dispenser à chaque élève un parcours de formation civique complet. Cet enseignement a été généralisé, depuis la rentrée 2002, dans

### L'ouverture internationale : un axe fort de la voie professionnelle.

Des sections européennes ont été créées au sein des établissements professionnels afin d'améliorer les aptitudes linguistiques des élèves et de favoriser leur mobilité.

L'enseignement de la spécialité dans une langue étrangère est un atout supplémentaire pour effectuer un stage à l'étranger et, au-delà, pour mieux réussir leur insertion professionnelle.

### Quelques chiffres pour l'année scolaire 2001/2002

695 000 lycéens professionnels (publics et privés)

1 lycéen sur 3 est en lycée professionnel

1 742 lycées professionnels (publics et privés)

371 500 apprentis

1 215 centres de formation d'apprentis (CFA)

47% des lycéens professionnels sont des filles

74,6% des apprentis sont des garçons



les classes préparant au brevet d'études professionnelles (BEP) et à certains baccalauréats professionnels.

### La formation par l'alternance école/ entreprise

Elle associe une formation chez un employeur et des enseignements dispensés, pendant le temps de travail, dans un centre de formation d'apprentis. Organisée en phases de formation qui associent un temps en entreprise à un temps en centre de formation d'apprentis (CFA), la formation par apprentissage se fonde sur l'interaction permanente entre ces deux partenaires.

Un contrat d'apprentissage lie l'employeur et l'apprenti ; il s'agit d'un contrat de travail soumis aux règles du code du travail et aux conventions collectives. L'apprenti travaille pour l'employeur et perçoit un salaire ; il bénéficie de la formation donnée à la fois en entreprise et au CFA.

### Une pédagogie spécifique

Les enseignements dispensés au CFA s'appuient de façon systématique sur les pratiques des apprentis en entreprise pour les amener à acquérir les connaissances nécessaires à la maîtrise de leur métier. Le temps de formation en CFA est en moyenne de 450 heures par an pour les CAP et de 500 heures pour les BEP (750 heures pour les baccalauréats professionnels et les Brevets de Technicien Supérieur).

### Les diplômes de la voie professionnelle

Définis en concertation avec les branches professionnelles, les diplômes sont régulièrement renouvelés. Le travail des CPC (commissions professionnelles consultatives) aboutit à un document, le référentiel du diplôme.

### Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Il s'agit d'un diplôme spécialisé qui prépare à des tâches bien précises et vise à une insertion professionnelle rapide. Il se prépare en deux ans après la classe de troisième.

Ce diplôme ancien, créé en 1911, est depuis mars 2002 organisé en 6 ou 7 unités, générales et professionnelles, susceptibles d'être obtenues de manière progressive. Les élèves effectuent, en outre, des périodes de formation en milieu professionnel de 12 à 16 semaines.

Ces nouvelles modalités devraient permettre à l'ensemble d'une classe d'âge d'accéder à un premier diplôme. La construction en unités devrait également optimiser l'accès à ce diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Il existe environ 250 spécialités de CAP dans les secteurs industriels, commerciaux ou de services.

La formation associe à parts égales enseignements généraux et formation professionnelle ou technologique .

Avec près de 290 000 candidats et 216 000 diplômés en 2001, le CAP est le premier des diplômes professionnels délivrés.

### **Le brevet d'études professionnelles (BEP)**

Préparé, comme le CAP, en deux ans après la classe de troisième, le BEP donne une qualification plus large et permet la poursuite d'études, notamment vers le baccalauréat professionnel ou technologique. Il sanctionne une formation qui donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié (niveau V). Plus de 50 spécialités sont proposées.

Au programme, 50% d'enseignement technologique et professionnel et 50% de matières générales. Des périodes de formation en entreprise, de l'ordre de 4 à 8 semaines, sont également prévues.

### **Le baccalauréat professionnel (Bac Pro)**

Ce diplôme de fin d'étude, de niveau IV, à dominante professionnelle, comprenait cinq spécialités à sa création en 1985 ; il en comporte 61 y compris les options en 2002 et offre de bonnes et rapides possibilités d'insertion professionnelle. Le caractère professionnel de la formation est largement affirmé avec en moyenne, 16 semaines de formation en entreprise réparties sur les deux années de formation en première et en terminale.

La formation fait la part belle aux disciplines professionnelles et technologiques, sans pour autant laisser pour compte l'enseignement général : cours de mathématiques, de français, d'histoire - géographie, d'une langue vivante, d'éducation physique et sportive, d'éducation artistique, d'éducation civique, juridique et sociale...



# Les orientations récentes de la politique éducative



Elles visent à :

- améliorer les conditions d'entrée dans les formations professionnelles,
- clarifier les parcours de formation et les possibilités de poursuite d'études,
- renforcer et valoriser les formations professionnelles,
- réduire les sorties sans qualification et sans diplôme.

## **Des mesures pour favoriser l'orientation vers la voie professionnelle**

Améliorer l'information et l'orientation pour réduire les erreurs de parcours et créer les conditions d'une orientation positive vers la voie des métiers est un premier objectif.

Les élèves sont sensibilisés à la réalité des métiers par des activités en atelier, des visites en entreprises, des opérations portes ouvertes, des mini-stages en sections professionnelles

Le développement de passerelles entre le collège et le lycée professionnel peut permettre à des élèves en difficultés de formuler un projet professionnel, de retrouver le goût des études générales et de sortir du système scolaire avec une qualification.

Les collèges proposent à des élèves volontaires, dès la classe de quatrième, des dispositifs en alternance, combinant enseignement général et découverte des métiers en lycée professionnel ou en entreprise.



## **Une offre de formation évolutive**

L'offre et les contenus de formation des lycées professionnels évoluent pour répondre au mieux aux besoins et garantir aux élèves les meilleures chances d'insertion professionnelle. Les programmes d'enseignement sont actualisés par les Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) qui réfléchissent aux harmonisations possibles par rapport aux diplômes proposés par l'Union Européenne.

Les formations professionnelles ont le plus souvent vocation à délivrer des diplômes permettant une insertion professionnelle rapide ; néanmoins elles doivent aussi permettre des poursuites d'études et s'inscrire dans des parcours de formation cohérents, et adaptés. Par exemple, la première d'adaptation constitue une passerelle entre la voie professionnelle et la voie technologique qui permet aux élèves titulaires d'un BEP de préparer un baccalauréat technologique.



### **Le développement des licences professionnelles**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études au-delà du brevet de technicien supérieur (BTS) peuvent le faire dans le cadre des licences professionnelles (formation de niveau bac +3 qui se prépare en un an).

La formation peut être en partie assurée par le lycée professionnel, en liaison avec les universités.

610 licences professionnelles sont ouvertes à la rentrée 2002.

Les secteurs concernés sont la production agricole, le secteur tertiaire et le secteur des services.

## **Un nouveau concept d'établissement : Le Lycée des Métiers**

Les lycées qui reçoivent ce label offrent une voie d'excellence pouvant mener jusqu'au niveau Bac +3 dans le domaine de l'enseignement professionnel.

### **Un projet d'établissement fondé sur une démarche qualité**

Tout lycée offrant des formations professionnelles peut s'engager dans une démarche qualité permettant d'obtenir le label "lycée des métiers".

Ce label de qualité atteste que le lycée peut accueillir des publics aux statuts multiples, diversifier les modes de formation pour ainsi proposer aux jeunes et adultes en formation des itinéraires adaptés et personnalisés, garantir des sorties qualifiées à tous les niveaux.

### **Un offre de formation complète**

Par les partenariats qu'il établit avec les milieux professionnels et avec d'autres établissements, le Lycée des Métiers propose de multiples parcours de formations et prépare à une gamme étendue de diplômes et titres nationaux. Du CAP à la licence professionnelle, il offre une meilleure visibilité, pour les élèves et leurs parents, sur les filières menant à tel ou tel métier. Il favorise la poursuite d'études mais aussi la fluidité, puisqu'un jeune peut passer de l'apprentissage au statut scolaire ou de la voie professionnelle à la voie technologique.

### **Un lycée pour tous les publics**

Le lycée des métiers peut accueillir des apprentis, des lycéens, des étudiants, des jeunes sous contrat de qualification, des salariés en formation continue, des adultes souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

Cet établissement de type nouveau a pour ambition de former des professionnels hautement qualifiés. Il garantit des sorties qualifiées à tous les niveaux ; un service d'accompagnement vers l'emploi facilite l'insertion professionnelle des élèves.

### **Un acteur du développement local**

Le lycée des métiers s'inscrit dans une dynamique locale, pilotée au niveau académique, et a vocation à devenir un acteur du développement local et régional. Il développe des relations étroites avec le monde professionnel et les partenaires locaux, dans un esprit de coopération et de mutualisation des compétences concernant les évolutions des métiers et du marché de l'emploi.

Le lycée Maximilien Perret d'Alfortville, dans l'académie de Créteil, est l'un des premiers lycées des métiers. Entretien avec Bernard Plasse, proviseur de l'établissement

### Quel est le profil de votre établissement ?

**Bernard Plasse** : Nous sommes un lycée spécialisé dans les métiers de l'énergie et du génie climatique ; il regroupe un très large éventail de formations ; en formation initiale 1200 élèves préparent des diplômes qui vont du CAP aux BTS ; l'établissement accueille également 450 apprentis dans 4 CFA (centre de formation par apprentissage) ; s'ajoute à cela le formation continue des adultes : nous avons un important GRETA centré sur les métiers de l'énergie. Tout cela constitue un véritable pôle de formation, reconnu depuis des années par les milieux professionnels et par les différents publics à qui nous nous adressons.

### Comment se traduisent vos liens avec les entreprises dans la vie de l'établissement ?

**B.P** : Nous avons toujours fonctionné en lien étroit avec l'industrie. L'établissement a été fondé par un chauffagiste et a aujourd'hui 115 ans et, par exemple, le syndicat de ce secteur professionnel a monté un CFA dans le lycée. La relation avec le monde de l'entreprise est particulière ; ainsi le suivi des élèves par les professionnels est très serré, notamment à travers les stages en entreprise ; les jeunes sont évalués, la pression de l'embauche éventuelle "à la sortie" est forte. La formation continue implique davantage encore des relations permanentes avec les entreprises – nous avons d'ailleurs une personne chargée des relations extérieures qui travaille au quotidien ce lien avec les professionnels. La présence forte des entreprises se répercute également sur les contenus des formations ; nous travaillons avec elles notamment sur les référentiels. Nous venons d'ailleurs de monter une formation GRETA dont le programme a été directement conçu en fonction des besoins d'une entreprise.

### Quels sont vos axes de développement aujourd'hui ?

**B.P** : Nous devons élargir le tutorat des élèves et développer des actions de soutien en direction des plus fragiles. Concernant la formation des adultes, tout un travail de formalisation reste à faire sur les possibilités de positionnement des individus dans les parcours modularisés. Un autre chantier, sur lequel nous sommes très présents, est celui de la validation des acquis de l'expérience ; le rôle de notre établissement pour l'information du public doit être développé. Les enseignants sont déjà très impliqués dans leurs missions de conseil auprès des candidats de leur spécialité. Enfin, nous travaillons de plus en plus avec la Région Ile de France. Notre objectif est d'ajuster de la façon la plus fine l'offre de formation aux besoins locaux ; c'est le sens de la collaboration étroite qui se développe entre l'Académie et la Région.



# La validation des acquis de l'expérience : vers un changement de culture ?

## Repères

En 2002, près de 8000 personnes ont bénéficié d'une validation des acquis de leur expérience.

Selon les diplômes demandés, 20 à 40 % de ces personnes ont obtenu le diplôme qu'elles visaient. Les autres candidats disposent d'un délai de cinq ans pour compléter et faire valider leurs compétences et leurs connaissances. Deux demandes de validation des acquis sur trois concernaient le secteur professionnel du tertiaire et des services. Une sur quatre le secteur de l'industrie.

La valeur de l'expérience comme source de connaissances professionnelles et sociales est aujourd'hui reconnue et inscrite dans le Code du travail et dans le Code de l'éducation..

Dès 1992, la loi sur la validation des acquis professionnels ouvrait la possibilité, pour toute personne ayant au moins cinq années d'expérience professionnelle, d'obtenir des dispenses d'épreuves d'un diplôme par la reconnaissance des compétences et des connaissances acquises dans l'exercice d'une activité, salariée ou non.

Depuis 2002, ce nouveau mode a été renforcé, consacrant l'existence de deux voies non hiérarchisées permettant d'obtenir un diplôme : celle de la formation et celle de l'activité. La validation des acquis de l'expérience élargit ainsi les modalités d'acquisition des diplômes et s'affirme comme un outil de promotion sociale au service d'une vision globale de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

## Quels diplômes, pour qui ?

La validation des acquis de l'expérience concerne toute personne ayant exercé pendant au moins trois ans des activités en rapport avec un diplôme, quel que soit son statut : salarié, travailleur indépendant, artisan, commerçant, profession libérale, demandeur d'emploi, intervenant bénévole... sans limite d'âge.

La finalité est de permettre à ceux qui n'ont pu s'engager dans un parcours académique de préparation d'un diplôme, mais qui ont acquis des connaissances et des compétences à la faveur de leurs activités professionnelles, d'accéder à une certification officielle de leurs acquis ayant une véritable valeur d'échange sur le marché du travail. Ces personnes peuvent effectivement obtenir un diplôme directement par la validation de leurs acquis.

Tous les diplômes professionnels ou technologiques de l'Éducation nationale, du CAP au doctorat, à l'exclusion des diplômes généraux comme le Baccalauréat général ou certains diplômes liés à l'exercice d'une profession médicale et les diplômes propres aux universités.

## Pour en savoir plus

Le site du ministère de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche :

**[education.gouv.fr/enspro/](http://education.gouv.fr/enspro/)**

Le site pédagogique de la Direction de l'enseignement scolaire :

**[eduscol.education.fr/](http://eduscol.education.fr/)**

site du CNRAA (centre national des ressources pour l'alternance en apprentissage) :

**[ac-nancy-metz.fr/cnraa/](http://ac-nancy-metz.fr/cnraa/)**

Haut comité Education-Economie-Emploi :

**[cisad.adc.education.fr/hce3](http://cisad.adc.education.fr/hce3)**





collection

Les dossiers de l'enseignement scolaire

titre du document

L'enseignement professionnel en France

diteur

Direction de l'enseignement scolaire

contact

Bureau des relations internationales  
international@education.gouv.fr

accès internet

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

date de parution

Novembre 2004

conception graphique

Delcom

photographies

MJENR - Caroline Lucas

impression

Imprimerie du MJENR

## Déjà parus dans la collection Les Dossiers de l'enseignement scolaire

- L'enseignement primaire et secondaire en France n°1 (traduit en anglais), 2000
- L'enseignement primaire et secondaire en France n°2 (traduit en anglais), 2001
- L'Éducation prioritaire en France, (traduit en anglais) 2001
- Des politiques d'innovation en Europe, 2001
- La politique de l'enseignement des langues vivantes en France (traduit en anglais), 2002
- La discrimination positive en Grande-Bretagne et en France, 2002
- L'enseignement primaire et secondaire en France n°3 (traduit en anglais), 2002

ministère  
éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



direction  
de l'enseignement  
scolaire  
[DESCO]

